

## **Avenant n°3 pour l'année 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé**

**Le Département du Bas-Rhin**, représentée par son Président, M Frédéric BIERRY,

**et**

**L'Agence nationale de l'habitat**, représentée par M Stéphane FRATACCI, délégué de l'ANAH dans le département,

**Vu** la convention État / Anah du 14 juillet 2010 modifiée relative au programme « rénovation thermique des logements privés »,

**Vu** le décret n° 2014-1740 du 29 décembre 2014 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

**Vu** la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 1er juin 2012,

**Vu** la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 14 mai 2008, renouvelée le 1<sup>er</sup> juin 2012,

**Vu** le contrat local d'engagement en date du 23 octobre 2010,

**Vu** l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 14 avril 2015 sur la répartition des crédits,

**Vu** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 9 janvier 2015,

**Vu** les avenants n° 1 et 2 pour l'année 2015

**Vu** la dotation complémentaire attribuée par l'Anah centrale au Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 23 décembre 2015

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **A - Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 1<sup>er</sup> juin 2012 susvisée.

Ces modifications portent les modalités financières pour l'année 2015. Les objectifs définis dans l'avenant n°2 du 17 décembre 2015 restent inchangés.

**B - Modalités financières - Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah**

Il est mis à disposition du Conseil Départemental du Bas-Rhin un montant complémentaire de **1 129 672 €** de droits à engagement Anah et de **324 100 €** de crédits FART.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe finale des droits à engagement Anah (hors FART) destinée au parc privé est fixée à **6 267 382 €**.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe finale des droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART, est fixée à hauteur de **1 471 340 €**.

A Strasbourg, le

Le Président du CD 67

Le Préfet

Frédéric BIERRY

Stéphane

FRATACCI

**ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord (modifié par l'avenant n°2)**

	2012		2013		2014		2015		20..		20..		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
<b>PARC PRIVE</b>	511	524	740	658	615	737	615							
<b>Logements indignes et très dégradés traités (hors aides aux syndicats)</b>	153	114	150	114	85	85	72							
• dont logements indignes PO	46	37	43	44	50	32	45ou TD							
• dont logements indignes PB	46	28	63	26	31	12	27 ou TD							
• dont logements très dégradés PO	14	16	9	12	17	9	-							
• dont logements très dégradés PB	47	33	35	32	22	32								
<b>Logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)</b>	70	26	51	28	61	37	25							
• dont travaux d'amélioration de performances énergétiques				14	26	25	10							
• dont logements moyennement dégradés	70	26	51	14	35	12	15							
<b>Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)</b>	288	384	539	536	434	615	518							
• dont aide pour l'autonomie de la personne	27	131	178	210	166	187	206							
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	261	159	361	326	268	428	312							
<b>Nombre de logements ou traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>														
• dont logements indignes et très dégradés				0		0								
<i>Total des logements PO bénéficiant de l'aide du FART</i>		185		407		403								
<i>Total des logements PB bénéficiant de l'aide du FART</i>		0		14		25								
<i>Total des logements traités dans le cadre d'aides aux SDC bénéficiant de l'aide du FART</i>		0		0		0								
<b>Total droits à engagements ANAH</b>	4382689	4382249	7235000	7234870	6469958	6469383	5137710							
<i>dont programmes de revitalisation des centres-bourgs</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<i>dont PNRQAD</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<i>dont PNRU et NPNRU</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<i>Total droits à engagement programmes nationaux</i>	0	0	0	0	0	0	0							
<b>Total droits à engagements délégataire</b>														
<b>Total droits à engagement Etat/FART (indicatif)</b>	662418	493812	1549400	1548400	1642159	1642000	1147240							
<b>Répartition des logements par niveaux de loyer conventionnés (PB hors CST)</b>														
<i>dont loyer intermédiaire</i>		6		13		14								
<i>dont loyer conventionné social</i>		81		70		66								
<i>dont loyer conventionné très social</i>				4		2								

